

**COMPTE RENDU du CHSCT du 15 avril 2019**  
***Seconde convocation***

**1 – Élection du secrétaire du CHSCT :** Annie BESSAC, seule candidate, élue à l'unanimité

**2 – Approbation du PV du CHSCT du 23 octobre 2018 :** pas d'observation, à l'unanimité.

**3 – Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2019 :**

La note d'orientations 2019 indique que le principe de création d'une nouvelle instance issue de la fusion des CHSCT et des CTL (comités techniques locaux) avait été acté et que les modalités étaient actuellement en discussion. La note indique que les modalités d'évaluation des risques professionnelles (au sein du DUERP) devraient évoluer en 2019. La prévention des risques récurrents (chutes, incendie, liés à l'hygiène des locaux) doit rester une priorité.

> [Lien vers la note d'orientations ministérielles 2019](#) (appui sur Ctrl + clic sur le lien pour l'ouvrir).

**4 – Information sur la situation du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) :**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel. Toutefois, aucun document n'a été fourni par l'administration. Le PRS de la Vienne qui compte 7 emplois implantés, dénombre aujourd'hui 4 emplois pourvus. La DDFIP a désigné un cadre supérieur pour faire l'interface entre les agents et le responsable, dans une situation où le dialogue est devenu compliqué. Un plan d'actions a également été mis en œuvre et piloté par la direction. Un agent B y est affecté de manière permanente. Une médiation est en cours. Les représentants du personnel ont décidé d'attendre le compte-rendu de la médiation avant d'envisager ou non une autre action, et si la situation ne s'améliore pas....

**5 – Information sur la mise en place des agences comptables :**

Point également inscrit à l'ordre du jour à la demande des OS et pour lequel aucun document de travail n'a été communiqué. En France, seules 5 collectivités territoriales ont décidé de confier leur gestion financière et budgétaire à une agence comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2020, malgré les tentatives fumeuses de « ventes » des agents du DG > [voir notre tract "Abject" du 20 mars 2019](#)

Pour le cas de la Vienne, le syndicat Eaux de Vienne a fait valoir son intérêt pour le dispositif au 1<sup>er</sup> janvier **2021**. Selon les premiers éléments, le CHU serait également intéressé pour **2022**.

Les seules informations « RH » que nous avons pour l'instant et dont l'administration dispose également, ce sont les conclusions d'un Groupe de Travail du 28 janvier 2019. Jusqu'à présent, le détachement d'office permettait à l'État de détacher, après avis de la commission administrative compétente (CAP), certains de ses agents vers une autre administration d'État ou un établissement public national avec garantie de maintien de sa rémunération (décret n°85-986 du 16 septembre 1985).

Nous sommes donc ici dans un OVNI juridique de détachement vers la fonction publique territoriale ou hospitalière, puisque le dispositif que prévoit la DGFIP lui permettra de détacher les agents de son choix, sans leur consentement, et sans prendre l'avis de la CAP.

## **6 – Information sur les conditions d'affectation des agents de la DRDDI suite à la fermeture de la Recette Régionale et des Recettes Locales de Matha et Rouillac :**

S'agissant des agents de la Recette régionale, 5 ont rejoint les bureaux de Poitiers, 1 est affecté au GUN, et 1 auprès du secrétariat général. Les agents ont tous été reçus individuellement. La collègue de Matha a demandé son affectation à Langon. L'un des collègues de Rouillac a demandé à rejoindre Cognac, le second ne s'est pas prononcé et sera « muté dans l'intérêt du service » à Cognac également.

## **7 – Déploiement du télétravail à la DGFIP :**

La Vienne s'est portée candidate pour expérimenter le télétravail. A l'issue de la première campagne de recensement, 17 demandes ont été acceptées. En mars 2019, la DDFIP 86 compte 25 télétravailleurs. La DDFIP dispose d'un droit d'environ 10 % de télétravailleurs (60 agents). La durée demandée est en grande majorité d'une journée. Les agents sont plutôt positifs sur le dispositif qui permet de travailler dans le cadre serein de la maison, mais qui ne doit pas permettre l'isolement de l'agent.

## **8 – Information sur l'exercice du droit de retrait par un agent de la BSE de La Rochelle :**

Un agent a refusé de s'entraîner au sein du Centre de Tir de la maison d'arrêt de l'île de Ré et a fait valoir son droit de retrait. Une enquête administrative a donc été ouverte. L'inspectrice santé sécurité au travail a immédiatement été saisie et envoyée sur place. Elle n'a toutefois pas constaté de manquement aux règles d'hygiène et de sécurité, les remarques qu'elle a pu faire ont toutes été prises en charge.

Nous avons néanmoins soulevé le fait que les membres du CHSCT auraient du être informé de l'exercice du droit de retrait.

Le DI a envoyé un courrier à l'agent l'informant d'un usage abusé du droit de retrait.

## **9 – Avis sur la création d'un service facturier au CHU de Poitiers :**

4 agents de la trésorerie De Poitiers – Hôpitaux vont être prochainement affectés au sein du service facturier du CHU (16 agents en tout). Ils travailleront sous la responsabilité du comptable public mais avec le personnel de l'hôpital. Nous avons déplorer le fait qu'ils devront travailler avec 2 unités centrales et 3 écrans 22 pouces. Nous avons demandé l'avis du médecin de prévention à ce sujet. En réponse à notre question, la direction a confirmé qu'en cas de départ (retraite, mutation, ...) de l'une des 4 personnes désignées d'office, d'autres agents de la trésorerie seront appelés à intervenir au sein du SFACT. AVIS DÉFAVORABLE À L'UNANIMITÉ

## **10 – Point sur les travaux immobiliers à la DDFIP et à la DRDDI :**

- St Louis : les travaux touchent à leur fin. Nous avons reçu le rapport d'amiante. Les agents de la trésorerie de Poitiers devraient intégrer les lieux aux alentours du 15 mai. Une visite post-travaux du CHSCT est prévue.

- Slovénie : le Secrétariat général a approuvé les plans proposés pour le relogement de la délégation à l'action sociale (actuellement sur St Louis). Les travaux de désamiantage des locaux de l'ancien concierge sont prévus. La cellule Chorus s'installera elle au 2ème étage.

Quant à la réfection des sanitaires (projet à l'étude depuis 2017!!!), l'architecte a estimé un coût des travaux pour 470 000 € (ce n'est pas pour avoir des WC en or, c'est le coût du désamiantage !). Le financement a bien entendu été rejeté par la DG. La direction recherche un autre moyen de financement... Les sanitaires de Slovénie ne sont donc pas prêts d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui est totalement aberrants et intolérables. L'État exige des entreprises qu'elles soient accessibles et ne se l'imposent pas à lui même.

- Sur le relogement de la BSI à la DR : l'enveloppe pour les travaux a été acceptée à hauteur de 574 400 € (budget initial de 350 000 €, travaux supplémentaires nécessités suite à la visite de l'ISST). Les travaux débiteront à la fin de l'année 2019. Nous avons demandé la communication des plans

de la future installation et du relogement des services impactés par cette arrivée.

**11 – Examen des registres santé et sécurité au travail :**

Pour la DDFIP : problématique de chauffage par soufflerie à Riffault occasionnant un problème respiratoire ; cloison non fixée dans le hall d'accueil de Riffault, résolue depuis.

Pour les Douanes : souffrance au travail dû aux dysfonctionnements applicatifs ; demande de bouchons d'oreilles par la BSE de la Rochelle.

**12 – Examen des fiches de signalement :**

6 fiches à l'examen pour des cas d'agression par des contribuables et entre collègues.

Pour information, en 2018, seulement 5 fiches à l'examen pour l'ensemble de l'année...

C'est symptomatique de la période, des bouleversements en cours et à venir, facteur de stress et déclencheur de comportements agressifs.

**13 – Examen des déclarations d'accident du travail :**

8 pour la DRDDI et la DDFIP. Ce qui est très important également. Nombreux cas de chutes de hauteur.

**14 – Examen des comptes-rendus d'évacuation :**

Pas d'observation particulière sur les comptes-rendus. Il faut les renouveler régulièrement et ne pas hésiter à s'inscrire aux formations Incendie.

**15 – Examen des propositions de dépenses et devis :**

Les propositions de dépenses ont été examinées en groupe de programmation. Pour rappel, le budget alloué cette année est de 120 220 € (soit 7 000 € de moins qu'en 2018). Des dépenses ont été refusées car relevant des directions elles-mêmes et non du CHSCT (exemples : le CHSCT ne finance pas le remplacement des stores, uniquement les premières installations. Les équipements individuels également, tels que les gilets tactiles, doivent être financés par la DRDDI elle-même).

***Vos élus FO-FINANCES 86 en CHSCT : Christelle RAT et Amélie BARDET***